

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Procureur impérial,
J. VENTE.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,
J'ai assisté dimanche dernier à la brillante soirée musicale donnée par le Cercle de la Concorde.

J'avais souvent entendu louer les goûts artistiques de cette société ; pourtant, j'étais loin de m'attendre à tant de variétés dans les éléments, à tant de perfection dans l'exécution. L'assistance était sous le charme : à chaque instant, l'enthousiasme débordait en de chaleureux applaudissements ; en un mot, le succès a été complet.

Permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de recourir à votre estimable journal pour offrir aux organisateurs de la fête et à ceux qui s'y sont fait entendre, le tribut de mes éloges et de ma sympathie.

On trouve au Cercle de la Concorde deux éléments qui le placent au-dessus de bien des sociétés du même genre et qui sont pour ses fêtes un puissant attrait : ce sont la *Symphonie* et la *Société chorale*. La formation seule d'un *Symphoniste* est une entreprise difficile, plusieurs fois tentée à Roubaix, mais toujours vainement. L'administration du Cercle ne s'est pas laissée décourager par ces tentatives infructueuses et je l'en félicite. M. Lebacqz, qui a bien voulu se charger de la direction de cette *Symphonie*, est un artiste de goût et de talent ; sous un tel chef, elle fera certainement de grands et rapides progrès. Déjà les morceaux, applaudis dimanche dernier : l'*Ambassadrice* et la *Redona* ont été rendus avec ensemble et précision. Je fais des vœux pour que les nombreux amateurs de cette ville, attirés par l'amour de l'art, viennent grossir les rangs de cette petite phalange.

Quant à la *Société chorale*, elle tient dès à présent un rang distingué parmi ses émules. Le *Laborant et ses Enfants*, chœur de Godefroi, a été chanté avec tout le fini désirable. Les progrès marqués sont dus à l'intelligente direction de M. Louis Dupire, qui trouve un puissant auxiliaire dans le cours de ses fêtes, établi par les soins de l'administration du Cercle et habilement dirigé par un jeune amateur plein de talent. Recevez mes félicitations, Messieurs ; vous avez compris que sans les notions essentielles de la musique, il est impossible d'obtenir ce fini d'exécution et cette distinction de phrase que nous avons admirés.

L'exécution des morceaux qui complétaient le programme de la soirée, a droit à tous éloges, à sa part d'éloges.

Le trio sur la *Fille du Régiment* pour violon, violoncelle et piano, a été exécuté d'une façon remarquable ; de chaleureux applaudissements ont éclaté à différentes reprises. *L'Héroïne morte*, romance pour ténor, a été dit avec beaucoup de goût. *Judith*, scène dramatique de Concone et le duo d'*Alain Blanchard* ont été rendus avec tout le brio désirable.

La romance de Charles VI, *Guerre aux tyrans* a soulevé une véritable trompe d'applaudissements ; le refrain a été répété par toute l'assistance avec élan et conviction. Je ne voudrais pas affirmer que le traité de commerce, si vivement discuté en ce moment et si unanimement repoussé, n'ait pas été pour beaucoup dans cette manifestation patriotique.

La charmante barcarolle d'*Haydée*, par M. L. Dupire, nous a prouvé que la direction des chœurs était confiée, non seulement à un habile musicien, mais encore à un excellent chanteur.

M. Chateleyon père, cédant aux sollicitations de M. le président du Cercle, a bien voulu se faire entendre dans le *Leito*. Ce chant, d'une facture magistrale, a enthousiasmé l'auditoire. M. Chateleyon est un artiste dont la réputation est établie depuis de longues années ; mes faibles éloges ne pourraient rien y ajouter. Son chant est large, sa mélodie phrasée d'une façon remarquable. Cet artiste a formé son fils à son école, la manière est la même et le goût qui caractérise le chant de M. Chateleyon père, se retrouve tout entier dans son fils. Le morceau du *Maitre chanteur*, savamment interprété par ce dernier, en est une preuve sans réplique.

M. A. Scotet s'était chargé de la partie comique. Je n'essaierai point de retracer le fou rire de l'auditoire ; il est des choses qu'il faut entendre pour bien juger et tout ce qui touche au comique est de ce nombre. Je me bornerai à dire que le choix des chansonnets était parfait et qu'elles ont eu le plus légitime succès.

Telle fut cette soirée qui laissera, j'en suis sûr, les plus agréables souvenirs dans l'esprit de ceux qui s'y trouvaient. J'apprends qu'une fête de famille aura lieu à la Concorde le 25 courant. Si cette nouvelle se confirme, je ne manquerai pas d'y assister et de vous dire encore mes impressions. Je l'avoue, c'est toujours avec un nouveau plaisir que je fréquente les réunions de ce Cercle. L'esprit d'union et de fraternité qui anime ses membres, en fait le plus agréable rendez-vous qu'on puisse désirer.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération.

Un abonné.
Roubaix, le 4 février 1869.

Il y aura, en 1869, à Paris, au palais de l'Industrie, une exposition de dessins industriels de toutes les écoles de France.

Les barrières de défilé seront ouvertes à partir du vendredi 6 courant, à 6 heures du matin, dans l'après-midi, à Lille, sur les routes impériales, départementales et sur les chemins de grande communication.

Pour toute la chronique locale : J. Remoux.

FAITS DIVERS

Les 16 et 17 janvier dernier, des désordres assez graves eurent lieu au théâtre d'Avignon, et ce théâtre resta fermé pendant plusieurs jours.

Seize personnes venaient, il y a deux jours, répondre devant le tribunal correctionnel, des cris séditieux de : Vive la République ! à la lanterne proférés dans cette soirée. On aurait aussi, d'après la prévention, exposé, sur la place Belle-Croix, un signe ou symbole destiné à propager l'esprit de rébellion et à troubler la paix publique « un drapeau rouge ; » cassés des vitres chez M. Poncet, maire, chez le sieur d'Aillemer, rue Carrière, un réverbère appartenant à la commune, un panneau de la porte du sieur Ressaigre, charcutier.

Ces seize personnes, comme auteurs ou complices, auraient commis la contravention de tapage injurieux et nocturne troublant la tranquillité publique, en même temps que le délit précédent ; spécialement, Reynes, d'avoir, dans la soirée des 16 et 17 janvier, outragé publiquement un officier de police judiciaire agissant pour le maintien de l'ordre, en lui disant : « L'autorité, c'est nous ! »

Vingt témoins à charge, parmi lesquels étaient les commissaires de police et leurs agents, et douze témoins à décharge ont été entendus.

Le tribunal a condamné MM. Besardo, tailleur de pierre, et Teppenier, compositeur, à un mois de prison ; Desparis, Jacques et Garcins, mécaniciens, chacun à vingt jours ; Sauré, Sac et Ourmié, serriers, à dix jours ; Regus, doreur, à quinze jours ; Combes, chauffeur, à dix jours ; Grenier, ingénieur civil, et Dujou, plâtrier, à 25 francs d'amende.

Les autres prévenus ont été acquittés.

Nous lisons dans le *Siècle* :

Deux inculpés de tentative d'empoisonnement, viennent d'être arrêtés à la suite de singulières et mystérieuses circonstances qu'on va lire.

Mme B... habite, rue de Penhièvre, quartier des Champs-Élysées, un somptueux appartement. C'est une des plus jolies femmes de Paris. Ses relations dans un certain monde sont très nombreuses, sa beauté, son esprit, ses manières élégantes en font une personne fort recherchée.

Dans le cercle de ses fréquentations, elle avait souvent rencontré M. K... un jeune homme de vingt-cinq ans, d'origine polonaise, beau cavalier, dont toutes les allures indiquaient l'homme riche et bien élevé.

Vendredi dernier, vers midi, M. K... se présente chez Mme B... qui le reçoit dans son boudoir. Après les politesses d'usage, il lui expose une affaire importante, il a besoin d'une femme belle, intelligente, qu'il a jeté les yeux sur elle et qu'il vient lui proposer ; si elle consent à agir sur ses indications, de lui faire gagner une vingtaine de mille francs. La dame lui répond qu'elle est disposée à gagner cette somme si on l'en croit capable, et demande ce qu'il y a de fait pour cela.

D'abord, sommes-nous bien seuls ? objecte-t-il ; il s'agit d'un grand secret.

— Nous sommes bien seuls, dit Mme B... Comme pour s'en assurer, K... ouvre les portes, regarde dans les pièces voisines, puis se ravise et il ajoute : Ce que j'ai à vous confier est tellement grave que j'ai à consulter un de mes compatriotes, étudiant en médecine, intéressé dans l'affaire, avant de vous donner d'autres explications. Je reviendrai ce soir. Il prit congé et, vers huit heures, il revint.

Mme B... fort intriguée l'attendait. Après s'être assuré de nouveau qu'il n'y avait pas d'autres personnes dans l'appartement et que, conséquemment, aucune oreille indiscret ne pouvait l'entendre, il propose à Mme B... de la conduire le lendemain samedi au bal de l'Opéra, en compagnie de son ami l'étudiant, que, elle doit rencontrer un homme qu'il lui indiquera et auquel elle devra s'attacher de façon à être gracieuse, aimable, séduisante, pour l'amener à accepter et à manger un des bonbons contenus dans une boîte dont on la pourvoira.

Sans se rendre tout d'abord compte de ce qui pourrait en advenir, Mme B... accepta ; puis, réfléchissant que les 29,000 fr. qu'on lui offrait devaient être la récompense d'une action criminelle, elle voulut savoir à quoi s'en tenir et insista pour apprendre quel serait l'effet du bonbon absorbé par l'inconnu.

Une mort subite qui sera attribuée à une apoplexie foudroyante, répondit K... Et il fit observer que 20,000 fr. n'étaient pas somme facile à gagner, cependant elle n'avait rien à craindre ; qu'il lui serait très facile de quitter son cavalier et de disparaître dans la foule dès qu'il aurait avalé un seul de ces bonbons préparés par l'étudiant en médecine et qui, s'agissait qu'au bout de dix minutes.

A cette confidence, Mme B... tressaillit d'horreur. Cependant, elle conserva un calme apparent, assurant qu'on pouvait compter sur elle, et engagea K... à venir la prendre à midi pour la conduire au bal.

M. Bellanger, commissaire de police du quartier de la Madeleine, qui se concerta avec son collègue du quartier de l'Europe, M. Grépy, pour éclaircir cette mystérieuse affaire.

A l'heure dite, les deux magistrats, assistés d'agents de police, étaient chez Mme B... A peine K... lui-même au salon, qu'ils apparurent, lui déclarèrent leur qualité et l'informèrent du motif de leur présence.

Il se troubla, balbutia, ne sut que répondre. On le fouilla ; et dans sa poche, on trouva une boîte pleine de dragées et de bonbons divers.

Pendant que cela se passait au salon, un coup de remise stationnait devant la maison de la rue de Penhièvre.

Dans ce coupé, il y avait un homme costumé en domino.

Les agents de police placés en surveillance s'en aperçurent, ils en prévirent les commissaires qui firent tancer l'homme devant eux.

En montant les escaliers, il sortit de ses poches des dragées et des bonbons qu'il jeta ; mais qui furent ramassés par les inspecteurs.

Ce domino, c'était l'étudiant en médecine X... le compatriote de K... Sur les faits que nous venons de rapporter, K. et X... ont donné des explications qui ont paru si peu satisfaisantes que ces deux individus ont été maintenus en état d'arrestation et écroués à Mazas jusqu'à plus ample informé.

Les bonbons recueillis vont être soumis à l'examen d'un chimiste. L'affaire en est là.

À propos d'élections, le *Satur public* raconte ceci :

Dans le département de Saône-et-Loire, un candidat au conseil général énumère, dans sa circulaire, les conditions qui font le bon mandataire, et termine ainsi :

« Ce mandataire-là, je le serai, si vos suffrages m'en jugent digne. »

Ce trait final inspire la boutade suivante à l'*Indépendant de Saône-et-Loire* :

« Cette phrase va prendre place dans le musée où figure déjà le fameux : »

« Ça peut faire les bonshur, soit le... »

Il se publie à Rouen trois journaux, qui tous le trois avaient l'autorisation de vente sur la voie publique, et les marchands de journaux avaient l'habitude d'arrêter le chaland en criant le titre de ces divers journaux. Mais il vient de paraître un quatrième journal, le *Progress*, et aussitôt une grave difficulté, un important problème à résoudre s'est présentée à l'esprit de M. le préfet de la Seine-Inférieure.

M. Leroy est un préfet relativement modéré, pas du tout intolérant ; il ne lui est donc pas venu à la pensée de refuser au nouveau venu ce qu'il permettait aux autres. Mais en accordant l'autorisation de vente, il s'est effrayé des conséquences que pouvait avoir cette tolérance. Si certaines précautions n'étaient prises afin d'en amortir l'effet. C'est pourquoi il a été interdit aux marchands de journaux, sous peine de quinze jours de suspension et d'incarcération en cas de récidive, de pousser désormais d'autres cris que ceux-ci : « Les nouvelles du jour ! les feuilles du jour ! » De cette façon, on n'entendra pas crier à Rouen : « Voici le *Progress* ! »

Et l'empire échappera ainsi au danger qu'il redoute le plus !

ans un véritable cachot qui, paraît-il, n'est pas sur rue, ni sur cour. D'iciôt des cris s'y font entendre, une épaisse fumée sort du cachot. On veut ouvrir, pour sauver la victime. Le concierge qui fait l'office de geôlier est parti en emportant la clef. On va le chercher dans les cabarets du village, pendant que le pauvre signaron appelle, crie, râle ; enfin on se décide à enfoncer la porte. Hattin ne râle plus ; son visage était calciné ; quelques minutes après, il rendait le dernier soupir. Il fallait bien porter le cadavre sur la place publique. L'émotion qui s'empara des habitants, qui tous connaissent et apprécient Hattin, est facile à deviner. « Il fallait, dit très-bien l'*Indépendant de Montargis*, laisser à ce mécontentement le temps de se calmer ; les gendarmes n'usèrent pas ainsi et voulurent dissiper les groupes ; un d'eux se fit entraîner, paraît-il, à tirer son sabre. De grands malheurs pouvaient en résulter, sans l'intervention du maire qui renvoya les gendarmes à leur caserne et n'eut pas de peine à calmer l'effervescence. Le surlendemain on eut lieu les obsèques ; le convoi a été suivi par près de cinq cents personnes. »

L'usage des huiles minérales connues sous les noms d'*huiles de schiste* et de *huile de pétrole* est aujourd'hui généralement adopté. La plupart des ménages n'ont plus d'autres lampes et cela se conçoit puisque le mode d'éclairage réunit les conditions tant désirées, qui sont : un pouvoir éclairant supérieur et une dépense moindre.

Cependant, le vainqueur des carcels n'a pas triomphé sans lutte ; il n'a pas vaincu sans périls ; sans périls pour ceux qui l'introduisaient chez, disaient les défenseurs du coaltar et de la stéarine. Mais, enfin, il a fait la lumière, et l'expérience a montré qu'avec quelques précautions, on peut y voir très-clair sans craindre ni incendie ni explosion.

Voici comment le savant professeur Mantegazza, de Milan, résume les précautions à prendre à l'égard du pétrole et des lampes destinées à le brûler :

1. Conserver le pétrole en vases bien fermés et en lieu frais.

2. Ne se servir que des lampes dont le réservoir est à la base ; c'est-à-dire abandonner toutes les lampes en forme de boucle, plaçant l'huile très-près de la flamme.

3. Préparer et nettoyer les lampes pendant le jour.

4. Avoir soin que la lampe soit constamment pleine et ne pas la laisser se vider lorsqu'elle est allumée.

5. Avoir soin de souffler sur la mèche pour éteindre la lampe ; éloigner la flamme de la bougie pendant qu'on alimente la lampe éteinte.

6. Pour la rallumer, il faut monter la mèche jusqu'à ce qu'elle sorte au dehors, et la laisser aussitôt après. Placer ensuite la verre et remonter la mèche avec la plus grande lenteur.

7. En cas d'accident, il faut éteindre le pétrole enflammé avec du sable, et passer les brûlures, s'il y en a, soit avec de l'huile ordinaire, soit avec de la glycérine.

Nous croyons, en effet, ces précautions suffisantes, pour prévenir toute espèce d'accidents.

Théâtre de Roubaix.
1^{re} représentation de Mme Aubry.
— Dimanche 7 février.
Le Gamin de Paris, pièce en deux actes.
LES AMOURS DE CLÉOPATRE, vaudeville en trois actes.
Ordre du spectacle : 1. Les Amours. — 2. Le Gamin.
Les bureaux s'ouvriront à 5 1/2 heures. On commencera à 6 heures.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ donné dans la salle du Théâtre.
Les bureaux à 10 heures.
On commencera à 10 1/2 heures précises.

Dépêche commerciale.
Liverpool, 6 février.
Marché toujours très-ferme.
Ventes : 15,000 balles.
Middling Louisiane à livrer 12 5/8.
Recettes probables : 70,000 balles.
Expéditions, Angleterre : 13,000 id.
Id. France : 4,000 id.
Id. Continent : 1,500 id.

HAVER ANIMÉ. — Ventes : 4,000 b.
Trés-ordinaire Louisiane 140 francs.
Ombra 115/119 francs.

EN VENTE
à la librairie J. REBOUX,
Rue Nain, 1, Roubaix
LETTRE
sur le futur Concile oecuménique,
par Mgr l'Evêque d'Orléans.
Prix : 1 franc.

COURS DES HUILES du 5 février.

HUILES	GRAMMES	TOURNAI
hecto	hecto	hecto
Colza	24 25 50	15 50 16 00
— four.	22 23 50	14 50 15 00
— Eau.	22 23 50	14 50 15 00
— rousse.	22 23 50	14 50 15 00
Cameline.	18 20 25	15 50 16 00
Chêne.	15 16 50	12 50 13 00
— de p.	15 16 50	12 50 13 00
— de p.	15 16 50	12 50 13 00
— de p.	15 16 50	12 50 13 00

COURS DE LA BOURSE Du 6 février 1869.
Cours de ce jour. Cours de clôture.
3^e 1/2 % 70 90 — 3^e 1/2 % 70 85
4 1/2 % 103 80 — 4 1/2 % 103 00

FLIPO-MEURISSE,
Rue de la Fosse-aux-Chènes,
VERRE A VITRES
Gros et Détail.
Aux conditions des Verreries.

ANNONCES
Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy
CAPITAUX A PLACER
Moyennant sûretés hypothécaires,
aux taux de 4 1/2 et 5 0/0.
8132

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix,
rue du Pays.
CAPITAUX A PLACER
sur hypothèque.
Notamment deux sommes de 30,000 fr.
chacune, à placer pour dix ans. 8139

Etude de M^e TACQUET, rue Ruvrée, 32,
Roubaix.
On demande des capitaux à placer,
moyennant sûretés hypothécaires. 8529

A vendre de gré à gré
Une grande quantité de propriétés bâties
et non bâties situées à Roubaix.
S'adresser à M^e YACQUET, notaire à
Roubaix. 8458

Etude de M^e COTTIGNY, notaire à Roubaix
A PLACER
sur hypothèque.
une somme de 25,000 francs et une
autre de 15,000 francs.
Ces sommes pourraient être divisées.
S'adresser à M^e COTTIGNY, notaire à
Roubaix, rue Neuve, 44. 8459

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy
Ville de Lannoy.
A LOUER, pour un jour de suite,
LE SERVICE
DE MESSAGERIES
à Lannoy, à Lille,
qu'exploite madame veuve Delerue, de
Lannoy avec le matériel et les objets qui
en dépendent, consistant notamment en :
3 Chevaux, 3 Chariots et 2 Bâches
L'an 1869, le Lundi 22 février, à trois
heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire
à Lannoy, procédera en son étude, à
la cession par adjudication publique,
des objets ci-dessus désignés.
S'adresser, pour tous renseignements,
audit M^e VALENDUCQ, notaire. 8593

ROUBAIX
Rue de Lille, en face de l'Hôtel du Nord.
VENTE de 10 bons et forts
Chevaux de trait
de 4 à 8 ans et de 2 beaux
Chevaux de voiture
Provenant des écuries de MM. Parsy
frères, distillateurs et fabricants de sucre
à Annœulin.
Le LUNDI 15 février 1869, deux heures
de relevée, M^e AL. ROUSSEL, commis-
saire-priseur, à Roubaix, procédera à
cette vente. 8582

ROUBAIX, rue des Longnes-Haies, 17
VENTE
Par suite de décès et sous bénéfice d'in-
ventaire de tout un
Mobilier de Maison et de Magasin
Montres en or et en argent, linge
et bonnets riches, habillements et
linge d'homme et de femme,
etc.
Le JEUDI 11 février 1869, dix heures
du matin et deux heures de relevée,
M^e AL. ROUSSEL, commissaire-priseur,
à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7,
procédera à cette vente. 8581

Etude de M^e DAVAINÉ, notaire à
Saint-Amand-les-Eaux.
St-Amand-les-Eaux.
JOLIE MAISON
DE CAMPAGNE
avec 15 hectares
de landes et labour
A VENDRE
pour cause de départ.
Le Lundi 15 février 1869, à une heure
de relevée, M^e DAVAINÉ, notaire à Saint-
Amand, procédera en son étude à l'ad-
judication publique des immeubles dont la
désignation suit :
1. La Maison de campagne appelée le
Petit Château, support se rattachant des
pouvoirs historiques d'un grand seigneur,
et qui a servi de résidence à son fils